

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-04

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

**MARCHES DE LOCATION EN LONGUE DUREE DES VEHICULES
DE SERVICE DU CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE
DEVOLUTION DU MARCHE**

Le marché a pour objet la location en longue durée des véhicules du Conseil Général de Tarn et Garonne.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en trois lots en application de l'article 77 du code des marchés publics pour une durée d'un an et pour les montants suivants :

Lot 1	Véhicules de tourisme	Sans montant minimum – maximum
Lot 2	Véhicules utilitaires	
Lot 3	Véhicules propres	

Compte tenu de l'absence de montant minimum et maximum, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen en vertu des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La publicité a été lancée au BOAMP et au JOUE le 21 avril 2010 ; la date limite de réception des plis a été fixée au 1er juin 2010 à 16 heures 30.

4 candidats ont remis une offre dans les formes et délais requis.

Les plis ont été ouverts et la commission d'appel d'offres en séance du 23 août 2010 a procédé à leur examen.

Les offres ont été jugées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

Prix	50%
Valeur technique	30 %
Délais de livraison	10 %
Performances en matière de protection de l'environnement	10%

L'application de ces critères avec leur pondération a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offres, lors des séances du 23 août et 20 septembre 2010, a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1	Véhicules de tourisme	Sotral
Lot n°2	Véhicules utilitaires	Sotral
Lot n°3	Véhicules propres	Sotral

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres des 23 août et 20 septembre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. les marchés suivants de services à intervenir avec la société Sotral concernant la location en longue durée des véhicules de service du Conseil Général :

Lot n°1	Véhicules de tourisme	Sotral
Lot n°2	Véhicules utilitaires	Sotral
Lot n°3	Véhicules propres	Sotral

. toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,